

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE DEULE**  
**Siège : 42 rue Nationale – BP 22 – 59185 PROVIN**

**Nombre de membres en exercice : 25**  
**Date de convocation : 17 Novembre 2009**

L'An deux mil neuf, le vingt quatre novembre, les délégués de la Communauté de Communes de la Haute Deûle se sont réunis au lieu extraordinaire de leurs séances (Provin), sous la présidence de Monsieur Gérard LEDRU, suite à la convocation qui leur a été adressée le 17 Novembre, laquelle convocation a été affichée aux portes des Mairies conformément à la loi.

Etaient présents : M. PARSY, M. MEQUIGNON, M. GRAS, M. BOULONNE, M. DEHAIS, M. MARCQ, M. MAYOR, M. CARON, M. EDET, M. ROETYNCK, M. DELMOTTE, M. DEJONG, M. LEDRU, M. DUJARDIN remplaçant M. COLLART, Mme PREGET, M. LEQUIEN, M. RIBREU, M. LEBARGY, Mme VERRIER, M. LENOIR, M. JOPS remplaçant M. SEGARD, Mme POTTIE

Absents excusés : M. DEBRAUWER remplacé par M. HOUZET, M. COLLART remplacé M. DUJARDIN, M. SEGARD remplacé par M. JOPS

Avait donné pouvoir : Mme VAN WASSENHOVE à M. PARSY, M. DIMNET à M. DEJONG

L'ordre du jour est le suivant :

- Décision budgétaire modificative
- Indemnités des enseignants pour les classes de neige
- Subventions amicales du personnel
- Attribution du marché de Remise aux normes des feux tricolores
- Versement des attributions de compensation aux communes membres
- Création de 2 postes d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe pour le réseau des bibliothèques
- Création de 2 postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe pour les services techniques
- Suppression d'un poste de rédacteur, d'un poste de rédacteur principal et un poste d'assistant de conservation du patrimoine hors classe
- Mise à disposition d'agents communautaires au profit des communes pour la mise en place des illuminations de Noël
- Approbation du règlement de voirie

**DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Monsieur le Président expose aux membres de l'assemblée, les modifications décrites ci-dessous qu'il convient d'apporter au budget primitif 2009

**SECTION INVESTISSEMENT**

**RECETTES**

Chapitre 024 Produit des cessions d'immo	+ 9.349,55 €uros
Chapitre 021 Virement de la section de fonctionnement	-300.000,00 euros

**DEPENSES**

Opération 98012 Travaux voirie Allennes les Marais Article 21751 fonction 822	- 27.000,00 €uros
Opération 20021 Remise à niveau voirie communautaire Article 21751 fonction 822	+ 27.000,00 €uros
Opération 20028 Travaux de voirie provin Article 21751 fonction 822	-120.000,00 €uros
Opération 20024 Feux tricolores Article 217538 fonction 821	-180.000,00 €uros

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### RECETTES

74832 Attribution du FDTP fonction 01	+24.000,00 €uros
6419 Remboursement sur rémunération personnel Fonction 020	+40.000,00 Euros
<b>Total recettes supplémentaires</b>	<b>+64.000,00 €uros</b>

### DEPENSES

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement	- 300.000,00 €uros
<i>Chapitre 011 Charges à caractère général</i>	
Article 60621 fonction 020 Combustible	+ 160.000,00 €uros
Article 6132 Locations mobilières fonction 321	+ 36.000,00 €uros
Article 60632 Fourniture de petit matériel fonction 020	+ 29.800,00 €uros
Article 60633 Fourniture de voirie fonction 822	+ 25.000,00 €uros
Article 61522 Entretien des bâtiments fonction 020	+ 60.000,00 €uros
Article 61551 Entretien matériel roulant fonction 823	+ 15.000,00 €uros
Article 6288 Autres services extérieurs fonction 822	+ 7.000,00 €uros
<i>Chapitre 65 Autres de charges de gestion courante</i>	
Article 6531 Indemnité des élus fonction 021	+ 7.000,00 €uros
Article 6554 contribution organisme de regroupement Fonction 020	+ 8.000,00 €uros
Article 6574 subvention organisme de droit privé Fonction 020	+ 1.200,00 €uros
<i>Chapitre 66 Charges financières</i>	
Article 66111 fonction 020 Intérêt d'emprunt	+ 15.000,00 €uros
<b>Total dépenses</b>	<b>+ 64.000,00 euros</b>

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, accepte les modifications exposées ci-dessus.

### **INDEMNITES AUX ENSEIGNANTS POUR LES CLASSES DE NEIGE 2010**

Monsieur le Président demande aux délégués communautaires de se prononcer sur l'indemnité qu'il convient de verser aux enseignants qui accompagneront les enfants en classe de neige soit 248,60 €uros brut pour les 10 jours suivant décret n° 2009-800 du 24 juin 2009.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, accepte cette disposition ci-dessus.

**SUBVENTIONS AUX AMICALES DU PERSONNEL DES VILLES DE BAUVIN ET  
ANNOEULLIN**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que par délibération en date du 3 décembre 2008, le conseil communautaire avait émis un avis favorable à l'unanimité quant au versement d'une subvention aux amicales du personnel des villes de Bauvin et Annœullin.

En effet, la Communauté de Communes de la Haute Deûle ne dispose pas d'une amicale du personnel. Grand nombre de ses agents sont issus des communes de Bauvin et d'Annœullin et souhaitent continuer d'y être adhérent. Les Communes de Bauvin et Annœullin versent actuellement à leurs amicales respectives une subvention pour les agents municipaux. Monsieur le Président demande donc aux membres de l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à verser une subvention de 60 €uros par adhérents aux deux amicales ci-dessus mentionnées proportionnellement aux nombres d'agents adhérents issus de ces communes.

Soit pour Annœullin une subvention de 840,00 €uros et pour Bauvin une subvention de 60.00 €uros.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, accepte cette disposition.

**MISE EN CONFORMITE DE LA SIGNALISATION TRICOLERE ET DE LA VOIRIE DES  
CARREFOURS A FEUX SUR LE TERRITOIRE DE LA CCHD**

**ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

Une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée le 21 juillet 2009 pour les travaux de mise en conformité de la signalisation tricolore et de la voirie des carrefours à feux de la CCHD. Le marché a été séparé en deux lots :

Lot 1 : Travaux de fourniture et d'installation de matériel électrique de signalisation tricolore

Lot 2 : Travaux de génie civil et de maçonnerie

La date limite des offres était fixée au 25 septembre 2009.

Le montant des travaux est estimé à **280 368,68 €uros HT** pour le lot 1 et à **287 626,75 €uros HT** pour le lot 2

4 entreprises ont soumissionné pour le lot 1 et deux entreprises ont soumissionné pour le lot 2.

Il s'agit pour le lot 1 des entreprises :

AXIMUM à SAINT DENIS

SPIE (lots 1 et 2) à TEMPLEMARS

ETDE à LIEVIN

FORCLUM à LA BASSEE

Il s'agit pour le lot 2 de l'entreprise NORD TP à ANNOEULLIN

Le cabinet BERIM a présenté son rapport d'analyse concernant chaque lot lors de la Commission Voirie du 29 octobre 2009.

Le classement s'établit comme ci-après pour le lot 1 sachant que l'offre de l'entreprise ETDE était incomplète :

<b>ENTREPRISE</b>	<b>Mémoire sur 30 %</b>	<b>Prix sur 60 %</b>	<b>OPAC sur 10%</b>	<b>Total sur 100 %</b>	<b>Classement</b>
<b>AXIMUM</b>	28.50	60	10	<b>98.5</b>	<b>1</b>
<b>SPIE</b>	30.00	52.02	10	<b>92.02</b>	<b>2</b>
<b>FORCLUM</b>	28.00	51.56	10	<b>89.56</b>	<b>3</b>

Après analyse des offres, l'entreprise mieux-disante est :

AXIMUM pour un montant de

**126 488,83 € HT**

Le classement s'établit comme ci-après pour le lot 2 :

ENTREPRISE	Mémoire sur 30 %	Prix sur 60 %	OPAC sur 10%	Total sur 100 %	Classement
<b>NORD TP</b>	30	60	10	<b>100</b>	<b>1</b>
<b>SPIE</b>	30	56,43	10	<b>96,43</b>	<b>2</b>

Après analyse des offres, l'entreprise mieux-disante est :

NORD TP pour un montant de

**154 603,92 € HT**

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, attribue les marchés respectivement à l'entreprise AXIMUM pour le Lot n° 1 et à l'entreprise NORD TP le Lot n°2. Celui-ci autorise Monsieur le Président à signer les pièces administratives du marché.

### **ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION**

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les attributions de compensation ci-dessous indiquées et qui restent identiques à celles déterminées par la CLET (commission locale d'évaluation des transferts de charges) ayant fait l'objet de la délibération du 2 Novembre 2005.

#### **Annoeullin :**

Un reversement de l'EPCI au profit de la commune de 129.700,03 Euros

#### **Allennes les Marais :**

Un reversement de la commune au profit de l'EPCI de 47.858,52 Euros

#### **Carnin :**

Un reversement de l'EPCI au profit de la commune de 39.430,49 Euros

#### **Bauvin :**

Un reversement de l'EPCI au profit de la commune de 115.281,00 Euros

#### **Provin :**

Un reversement de l'EPCI au profit de la commune de 156.771,00 Euros

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, se déclare favorable au maintien des montants relatifs aux attributions de compensations ci-dessus indiqués.

### **CREATION DE POSTE**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir décider la création de :

- deux postes d'adjoint du patrimoine de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h00 par semaine) – échelle 3, par nécessité et pour le bon fonctionnement de la Médiathèque et des bibliothèques communautaires à compter du 16 décembre 2009.
- deux postes d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (35h00 par semaine) – échelle 3, par nécessité et pour le bon fonctionnement du service éclairage public communautaire à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, accepte la création des postes ci-dessus exposés.

## **SUPPRESSION DE POSTES**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur la suppression des postes suivants pour rétablir le tableau des effectifs :

- Un poste de rédacteur,
- Un poste de rédacteur principal,
- Un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques hors classe.

Ces suppressions font suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire placé auprès du Centre de Gestion du Nord en sa séance du 25 septembre 2009.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, accepte les suppressions de postes ci-dessus définies.

## **MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAUTAIRE AU PROFIT DES COMMUNES MEMBRES POUR LA POSE ET LA DEPOSE DES ILLUMINATIONS DE NOEL 2009-2010**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil Communautaire de bien vouloir l'autoriser à signer les conventions à intervenir avec les communes d'Allennes les Marais, Carnin et Provin pour la mise à disposition de 2 adjoints techniques de 2<sup>ème</sup> classe à leur profit afin de réaliser la pose, dépose et branchements des illuminations de Noël pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2009 au 28 février 2010.

La présente disposition a fait l'objet d'une saisine de la Commission Administrative Paritaire placée auprès du Centre de Gestion du Nord.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, accepte cette disposition ci-dessus.

## **ADOPTION D'UN REGLEMENT DE VOIRIE COMMUNAUTAIRE**

La Communauté de Communes veut se doter d'un règlement de voirie opposable à tous les concessionnaires et aux entreprises intervenant sur les voiries publiques communautaires. Ce règlement a été soumis aux concessionnaires lors d'une réunion le 9 novembre dernier et présenté à la Commission Voirie le 1<sup>er</sup> septembre 2009

Il a pour but d'éviter les malfaçons rencontrées jusqu'à présent.

Dès son adoption, il sera transmis aux concessionnaires et aux communes pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Appelé à délibérer, le Conseil Communautaire, unanime, accepte cette disposition ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.